



Le PG CATM

N° 1057
NOVEMBRE
2023

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

Concours scolaire

de l'Office national
des combattants
et des victimes de guerre

2023-2024
18^e édition

**Le regard
des enfants
sur la Grande Guerre**

**Inscription
avant le
31 décembre 2023**

Plus de renseignements :
- sur notre site Internet : www.onac-vg.fr
- sur : @lespetitsartistesdelamemoire



Palmarès du concours de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre

Les petits artistes de la mémoire La Grande Guerre vue par les enfants 17^{ème} édition, année scolaire 2022-2023

1^{er} prix – Sur les traces de Jules Fournier, école élémentaire Eugène Voisin (Joinville-le-Pont, Val-de-Marne), académie de Créteil, classe de CM2 de M. Loïc BAUDIER et de Mme GARDAHAUT.

2^{ème} prix – Raymond Jacques Gagnard, école publique Edouard Joubert (Chalonnès-sur-Loire, Maine-et-Loire), académie de Nantes, classe de CM2 de Mme CANDIDE-WZOREK.

3^{ème} prix – Mon incroyable histoire, école élémentaire du centre de Pagny-sur-Meuse, classe de CM2 de Mme Angélique Hoeltzel (Pagny-sur-Meuse, Meuse), académie de Nancy-Metz, classe de CM2 de Mme Angélique HOELTZEL.

Mention artistique – Sébastien Nonza de Malancourt aux prisons allemandes, école primaire de Sisco (Sisco, Haute-Corse), académie de Corse, classe de CE2, CM1 et CM2 de Mme Marie-Pierre ANGELINI.

Mention numérique – Martial Lepeyre, destination inconnue, école Léopold Sédar Senghor (Clamart, Hauts-de-Seine), académie de Versailles, classe de CM1 de M. Jonathan ROSENBERG.

Mention spéciale du jury – Eugène Georgin, école Vaucrises-Hérissons (Château-Thierry), académie d'Amiens, classes de CM2 de Mmes Camille MARTIN et Cécile Bézard.

Ce palmarès a été arrêté par le jury du concours
Présidé par Madame Véronique PEAUCELLE-DELELIS, directrice de l'Office national des anciens combattants et de victimes de guerre.

Et composé de :

Monsieur Hervé LONGUET, Président de l'association Union nationale des combattants (UNC) ;

Madame Anne DOUTREMEPUICH, Attachée de direction, chargée du développement de la communication de l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT)/Fondation des Gueules cassées ;

Monsieur Charles-Jacques MARTINETTI, Chargé d'études Histoire et Mémoire à la mission Éducation artistique et culturelle, Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (DEGESCO) ;

Madame Paulette CHOVELON, Vice-présidente de la Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (FNCPG-CATM) ;

Madame Édith ROZIER-ROBIN, Présidente du comité du Souvenir français du 6^{ème} arrondissement de Paris ;

Monsieur Arnaud PAPILLON, Chef du pôle rayonnement de la politique mémorielle à la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des Armées ;

Monsieur Alain TRINTIGNAC, Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional coordonnateur du premier degré, Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Madame Lara-Scarlett GERVAIS, Présidente-Fondatrice de l'association Héritage et Civilisation.

Le 25 octobre 2023.

NDLR : 161 classes ont participé, soit 3400 élèves.

COMMUNIQUE DE PRESSE MINISTÈRE DES ARMÉES

Départ de la Transat Jacques Vabre 2023

Patricia Miralles s'est rendue ce samedi 28 octobre au Havre à l'occasion du départ de la Transat Jacques Vabre. La secrétaire d'État Patricia Miralles est allée saluer et encourager les deux skippeuses qui navigueront aux couleurs du Bleu de France.

Originaires de Bretagne, Claire-Victoire de Fleurian, infirmière, ancienne championne du monde de parachutisme sportif, et Charlotte Cormouls-Houlès, ingénieure aéronautique, ont choisi de mener leur projet de course en collaboration avec le Bleu de France.

L'œuvre nationale du Bleu de France vient en aide aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, aux blessés de guerre, aux veuves et veufs de guerre et aux pupilles de la Nation, ainsi qu'aux victimes de guerre et du terrorisme. Elle les accompagne moralement et financièrement dans leur vie quotidienne, comme dans leurs projets de reconstruction.

La secrétaire d'État s'est rendue également au stand du Bleu de France sur le village de la Transat.

SOMMAIRE NOVEMBRE 2023

UNE – Petits Artistes de la Mémoire

2 – Palmarès du PAM

3 – Editorial / Communiqués

4 – Message du 5 décembre

5 – Notre Dame de Lorette

6 – 7 – Dans les départements

8 – 9 – Accord Foch / Pershing

10 – Le général Ferrié

11 – Publicité

12 – 13 – Assemblée nationale - Sénat

14 – Pierre Loti / les soldats bleus

15 – Note de lecture / Mots croisés

16 – Legs

EDITORIAL

DE SERGE AUFFREDOU

SECRETAIRE-GENERAL



LE DEVENIR DE NOTRE FEDERATION

Nous sommes comme de nombreuses Unions du monde combattant et notre Fédération n'échappe pas à la baisse démographique de ses adhérents, alors qu'à leur retour ils étaient plus d'un million, les Prisonniers de Guerre se sont retrouvés pour créer leur Fédération. En 1963, elle accueillait les premiers anciens d'Afrique de Nord, en 1975 les veuves, et en 1984 ses effectifs étaient de plus de 500 000 membres.

Depuis quelques années le nombre de nos adhérents baisse avec l'avancée en âge des membres qui composent notre union, évoquer l'âge de nos ressortissants nous conduit hélas à penser à tous nos amis qui sont décédés au cours des mois, depuis nos dernières assemblées, c'est dans leur souvenir que nous constatons les néfastes effets de l'incontournable loi biologique. Jusqu'à présent nous avons réussi à contenir cette baisse par de nouvelles adhésions, mais elles se raréfient et ne compensent plus les départs enregistrés, de plus la relève de cadres dirigeants à tous les niveaux de notre organisation s'avère souvent difficile et même parfois impossible faute de candidats.

C'est bien en raison de cet état de fait que notre Fédération a très largement étudié un projet d'orientation, qui conduit à admettre dans ses rangs des sympathisants. Il est nécessaire de rappeler les conditions d'accueil de ces amis qui nous rejoignent, égalité de droit et de devoir pour une cotisation identique à celle des adhérents, cependant, ils sont non-

ressortissants de l'ONaCVG. Le fait de payer une cotisation constitue un droit d'entrée à l'action sociale de la Fédération, mais les aides qui en découlent ne sont accessibles qu'après un délai d'attente de trois ans.

Depuis quelques années nous comptons parmi nous la quatrième génération du feu les OPEX (les militaires des opérations Extérieures). Ils sont déjà à la tête de nombreuses fonctions, Associations départementales ou Sections. Mais cela ne comblera pas le contingent des combattants d'Algérie Tunisie et Maroc que notre fédération a connu depuis quarante années.

Cette ouverture retenue, il nous paraît difficile de parler de relève massive avec les OPEX et les sympathisants, ou même les citoyens de la Paix, parlons d'un rapprochement d'idées, de partage sur les valeurs qui nous tiennent à cœur, d'une coopération active dans une confiance partagée qui devrait permettre d'envisager l'avenir de notre Fédération et de nos Associations et de gagner du temps, quelques années d'une activité soutenue.

Il est certain que le paysage des combattants va changer de physionomie dans la prochaine décennie. Notre Fédération aura vécu des heures de gloire avec la génération de nos aînés, nos pères les prisonniers de guerre 1939/1945, il serait irrespectueux de les oublier.



COMMUNIQUE DE L'UFAC

L'Etat d'Israël connaît depuis samedi dernier une attaque terroriste sans précédent ayant provoqué, à ce jour, plusieurs centaines de morts, plusieurs milliers de blessés et plusieurs centaines d'otages.

Les images qui nous sont parvenues sont insoutenables de violence et de cruauté. Les victimes sont essentiellement des civils : femmes et enfants.

Cette attaque est perpétrée par le HAMAS en provenance de la bande de Gaza.

Aucune «loi de la guerre» n'autorise ce genre de combat. Ce ne sont pas des soldats qui ont agi mais des assassins. L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) condamne avec force cette attaque terroriste qu'aucune cause ne peut justifier. Elle espère que la condamnation sera unanime en France comme à l'étranger.

Elle apporte son soutien au peuple d'Israël comme aux familles des touristes français et étrangers qui en ont été victimes. Elle a une pensée particulière à l'égard des anciens combattants français qui en font éventuellement partie.

10/10/2023

COMMUNIQUE de la FNCPG-CATM

Assassinat de Dominique Bernard

Il y a tout juste trois ans, la FNCPG-CATM condamnait avec force l'acte barbare qui avait ôté la vie de Samuel Paty, professeur d'histoire. Alors que nous nous apprêtons à commémorer cet acte odieux, voilà que notre pays est à nouveau visé au travers de l'assassinat de Dominique Bernard, professeur de lettres modernes.

De toute évidence, les terroristes s'en prennent à notre système éducatif, à la laïcité, à ceux qui transmettent notre capital immatériel que sont notre culture et le respect de celle-ci.

La FNCPG-CATM apporte son soutien inconditionnel à l'ensemble du corps enseignant, partage la peine de la famille, des élèves, des amis, des collègues de Dominique Bernard.

Comme elle l'a fait dans le passé chaque fois que notre pays a été touché par un acte de terrorisme, la FNCPG-CATM soutiendra les mesures que le gouvernement engagera pour protéger nos concitoyens et plus particulièrement nos établissements scolaires. Afin d'éradiquer ce fléau, donnons les moyens nécessaires aux services de l'Etat, qu'ils soient en charge des renseignements, de la sécurité ou de l'éducation.

Le 16/10/2023



**FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS
PRISONNIERS DE GUERRE ET COMBATTANTS
D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC**

6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS
Téléphone : 01.53.64.20.00
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org
Site internet : <http://www.fncpg-catm.org>

**MESSAGE DE LA FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE ET
COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC
- 5 DECEMBRE 2023 -**

Chaque année le 5 décembre, les anciens combattants en Afrique du Nord se recueillent dans le souvenir de tous leurs camarades « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et au Maroc.

Cet hommage national rendu dans nos villes et nos villages est chargé de tant de souvenirs pour notre génération. Il est aussi, la signification profonde d'une reconnaissance à l'égard de tous ceux qui au fil du temps et de notre Histoire ont servi la France, une France éprise de liberté et de paix.

La présence attentive et interrogative de la jeunesse à l'ensemble de ces cérémonies, les initiatives prises par les professeurs dans les écoles, les collèges ou les lycées souvent sous forme de travaux pratiques laissent bien augurer de l'ancrage dans notre mémoire collective de ces périodes bouleversantes de notre Histoire.

En ce 5 décembre 2023, nous exprimons la peine d'une génération blessée et meurtrie par la mort de ces glorieux combattants, fauchés là-bas, de l'autre côté de la Méditerranée, en Algérie, en Tunisie, au Maroc.

Quai Branly à Paris, au pied de la Tour Eiffel, leurs noms sont inscrits sur les colonnes du mémorial national dans un déroulé pathétique qui bouleverse les familles et tous ceux qui les ont connus ; un mémorial qui fait œuvre de mémoire en interpellant le passant.

Nous avons traversé cette période angoissante où se mêlaient la peur et la raison. Elle marquait pour beaucoup d'entre nous, le temps de l'éloignement et de la séparation d'êtres chers. Loin de nos villes et de nos villages, au-delà de nos différences, solidaires dans l'épreuve, nous étions au coude à coude : rappelés, appelés pour remplir notre devoir comme nous le demandait notre Pays.

Par notre démarche associative, par la présence de nos drapeaux, nous entendons au-delà de l'hommage à cet ami tombé à nos côtés, offrir dans ce monde toujours aussi tourmenté, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, un message d'espoir, de fraternité et de paix.

Aussi, notre mission est de ne jamais renoncer à cet impérieux devoir de mémoire.



Reconnue d'Utilité Publique sous le titre de Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre en date du 1^{er} Avril 1948
SIRET : 775 688 856 00191

46^{ÈME} CÉRÉMONIE ANNIVERSAIRE À NOTRE DAME DE LORETTE



Comme elle le faisait à ses débuts, l'association du Pas de Calais a repris, à son compte, la journée mémorielle du 16 Octobre à la mémoire de toutes les victimes de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et la Tunisie.

Cette cérémonie de commémoration du 46^{ème} anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu ne doit rien à toutes celles qui l'ont précédée. Les départements les plus proches étaient bien présents avec de très nombreuses délégations et de très nombreux valeureux porte-drapeaux. 148 d'entre eux ont rendu hommage au Soldat Inconnu en présence des personnalités départementales, délégué militaire, gendarmerie, police placés sous la présidence de Monsieur le Préfet du Pas de Calais représenté par Madame la Sous-Préfète de Lens suite à l'odieux attentat perpétré vendredi 13 Octobre contre un Professeur du lycée Gambetta d'Arras.

La cérémonie débutait à 10H00 par une messe à la mémoire des victimes de la guerre en Afrique du Nord en la basilique de Notre Dame de Lorette à laquelle assistaient les personnalités départementales.

A l'issue de celle-ci, se tenait la cérémonie d'hommage aux Morts présidée par la représentante de Monsieur le Préfet, en présence de Madame la directrice du service départemental de l'ONACVIG, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, les gardes d'honneur de Lorette et de très nombreux pèlerins venus de la région des Hauts de France, de l'Aube et du Morbihan.

Le Vice Président Jean-François Cheminant donnait lecture du message du Président Départemental à l'appel du Secrétaire Général de l'Association du Pas de Calais, maître d'œuvre de la cérémonie comme chaque année depuis bientôt 30 ans. La Fédération Nationale était absente pour la première fois depuis 1978. Pour autant, nous avons associé au ravivage de la flamme le Président de l'Aube, par ailleurs Secrétaire Général de la FNCPG CATM et moi-même Membre d'Honneur de la Fédération Nationale.

Le Brass-band Atout Vent de Oignies rendait les honneurs à la satisfaction générale et recevait les félicitations de la représentante de Monsieur le Préfet.

Après avoir signé le livre d'or de l'ossuaire, les personnalités présentes ont salué, un à un, l'ensemble des porte-drapeaux comme cela s'est toujours fait depuis 1977 en les remerciant pour leur dévouement et leur fidélité au devoir de mémoire.

Belle cérémonie selon les commentaires chaleureux qui nous ont été adressés dès le lendemain par les délégations présentes.

C'est important pour nous d'assurer, chaque année, cette commémoration mémorielle, c'est notre devoir pour être à l'origine du retour du Soldat Inconnu de la Guerre d'Algérie. Merci à tous ceux qui, cette année encore, étaient à nos côtés.



*Albert DECOIN
Président de l'Association ACPG CATM TOE OPEX
et Veuves du Pas de Calais*

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Drôme

Ardèche – Guilhaud-Granges



Retour sur le Forum des associations de Guilhaud-Granges : Le samedi 9 septembre dernier la ville de Guilhaud-Granges organisait son traditionnel forum des associations. Pour la deuxième année consécutive la section ACPG-CATM y était présente. Son stand, animé par Marcel Aquilina, trésorier et Michel Mienville, vice-président, a rencontré un certain succès et a permis de renseigner les nombreux visiteurs sur le rôle des associations d'anciens combattants et les activités proposées. Ce fut également l'occasion d'établir des contacts avec des camarades ayant récemment changé de région et de plus jeunes issus des Opex.

Légende de la photo : Madame Sylvie Gaucher, maire de Guilhaud-Granges et vice-présidente du Conseil départemental accompagnée d'élus en visite sur le stand ACPG-CATM lors de la visite du forum des associations le 9 septembre dernier.

📍 Essonne – Evry



Mr Italo Dei Tos à gauche sur la photo lors de la remise d'insigne

Le 25 septembre l'association départementale de l'Essonne était présente au monument AFN parc des Coquibus à Evry 91000 pour commémorer la cérémonie d'hommage aux harkis et forces supplétives. Après le dépôt d'une gerbe de notre association, Mr le préfet de l'Essonne Bertrand Gaume a remis la médaille des 50 ans de porte-drapeau à Mr Italo Dei Tos ancien secrétaire départemental. Félicitations à lui.

Patrick Thevenot Rossi Président départemental

📍 Loir-et-Cher – Romorantin



Le forum des associations a eu lieu le samedi 9 septembre 2023. Les ACPG CATM de ROMORANTIN (41) étaient présents, représentés par Mme DROUILLET Marie Présidente, Monsieur Claude NURET Vice-Président et Madame Sophie LOPEZ-NURET Secrétaire (ces deux dernières personnes présentes sur la photo jointe).

Aucun nouvel adhérent mais cela nous a permis de nous faire connaître et de rencontrer des personnes sensibilisées à nos actions pour la défense des droits des anciens combattants et de leurs veuves.

Quelques livres « au pas du mulet » écrit par Monsieur Jean POITEVIN ont été vendus au profit de la recherche contre le cancer des enfants. Ce fut une belle journée.

📍 Nord - Wallers



Louis CROCCCEL né de 16 mai 1938, est appelé à rejoindre l'armée le 7 juillet 1958. Il a servi 30 mois dans une unité au Sahara sur le site nucléaire.

Il adhère en 1970 à notre section fondée par notre regretté Michel Héois et devient remplaçant porte drapeau puis porte drapeau rapidement.

La journée du 2 octobre 2023 fut marquée par une grande émotion lorsque Louis CROCCCEL a reçu la médaille pour 50 années passées en tant que porte drapeau. Entouré de sa famille, ses amis, des proches de notre section, de notre maire Salvatore Castiglione, conseiller régional et d'adjoints de Wallers. En présence de l'ONaCVG du Nord et Pas de Calais.

Surprise : l'appel téléphonique de notre président régional Xavier Bertrand pour le féliciter.

Mais aussi la présence de notre députée Beatrice Descamps, de Mady Dorchiez vice-présidente régionale chargée du devoir de mémoire.

Louis était l'un des 4 porte-drapeaux du Nord, le seul du Valenciennois à recevoir cette distinction et malheureusement, il nous a quittés le lundi 9 octobre, nous laissant dans une grande peine.

Emile Laurant

DANS LES DÉPARTEMENTS

Loiret – La Ferté-Saint-Aubin

Cérémonie du 8 octobre 2023.



Cérémonie patriotique à La Ferté-Saint-Aubin (45) après la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'amicale des anciens de la Poste aux armées à la salle des associations de la commune. Le Président départemental des ACPG-CATM-OPEX de l'Yonne, Patrice Mournetas, était présent et a prononcé un discours rappelant l'importance de se réunir devant un monument aux morts, symbole du sacrifice suprême de nos anciens lors de tous les conflits contemporains, mais aussi des Morts pour la France en OPEX ; des actes de bravoure qui nous permettent aujourd'hui de vivre en paix, même si au vu de l'actualité terrible, tant en Europe Orientale, qu'au Moyen-Orient, en Israël, où l'indicible a été commis, cette paix semble bien fragile. Cette manifestation a été organisée par Pierre Berdon en présence de Daniel Gauguin, conseiller municipal, représentant Mme le Maire.

Dordogne – Périgueux



Remise de la médaille d'argent de l'ONaCVG en préfecture de la Dordogne par Jean-Sébastien Lamontagne, préfet, le 5 octobre 2023.

Quatre récipiendaires dont Hubert Chazeau président de l'AD de la Dordogne depuis 25 ans.

Puy-de-Dôme – Espinasse

Au monument aux Morts et en présence de Ginette Guilhen, présidente de la section des anciens combattants de Pionsat (1), a été inaugurée ce dimanche 15 octobre une plaque rendant hommage aux combattants d'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc (1952 - 1962).

La cérémonie a été introduite par quelques mots d'Yves Gidel, adjoint au maire avant que Michel Démonteix, ancien président de la section Espinasse/Saint-Julien et ancien combattant, n'évoque la situation des jeunes appelés de l'époque, partis combattre loin de chez eux.



Louis Troccaz, président du Souvenir Français du comité du Pays de Saint-Eloy, a ensuite rappelé la nécessité de passer le flambeau mémoriel aux jeunes générations.

Cet objectif a été concrétisé puisque c'est Jeanne - petite-fille de Michel Démonteix - qui a dévoilé la plaque avec attention et fierté envers son grand-père.

Quelques souvenirs ont ensuite été échangés lors du sympathique verre de l'amitié qui a été partagé en clôture de ce moment d'émotion.

Louis Troccaz

(1) Courant 2023, les membres de la Fédération Nationale des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc d'Espinasse et de Saint-Julien-la-Geneste ont été accueillis par la section de Pionsat.

Isère – Grenoble



La descente des alpages se déroule à Grenoble dans l'hyper centre-ville chaque année à la mi-octobre. L'occasion de montrer aux Isérois toutes les facettes des métiers de montagne, les éleveurs bien sûr avec leurs bêtes, les fromagers, les apiculteurs, ainsi que l'ensemble des corporations qui vivent dans nos montagnes et parmi les exposants, les Chasseurs alpins, tout près du mur d'escalade, très prisé des enfants, dont ils connaissent parfaitement l'usage. L'occasion d'expliquer, de montrer, tant le matériel roulant que les accessoires indispensables quand on pratique la haute-montagne, que l'on y vit des jours durant, tentes, cordes, piolet, chaussures, skis, etc.

La fanfare du 27^{ème} BCA a donné un concert très apprécié des visiteurs, auquel ont assisté Louis Laugier, préfet de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, président du Conseil départemental, le général Lionel Catar commandant la 27^{ème} BIM.

Le musée des Troupes de Montagne exposait des tenues anciennes et ne manquait pas de renseigner les curieux.

Une journée très familiale et conviviale entre les civils et les militaires du régiment de « roc et de feu ».

Paulette Chovelon

1^{ÈRE} GUERRE MONDIALE (1914-1918)

Des soldats noirs américains enrôlés dans l'armée française

L'entrée en guerre des États-Unis en avril 1917 permet aux alliés d'espérer un rapide et victorieux dénouement à la guerre. Mais le corps expéditionnaire américain est lent à s'organiser. Devant l'insistance du général Pétain auprès du général Pershing, ce dernier lui transfère la 93e division d'infanterie américaine composée de troupes noires. Ce n'est que le début des difficultés entre les Français qui veulent rendre cette unité opérationnelle rapidement et les Américains qui s'inquiètent des prétentions nouvelles que ces hommes pourraient avoir au contact de l'armée française qui ne connaît pas la ségrégation raciale.

Dans la deuxième moitié de 1917, les Français ont assisté à l'arrivée de troupes américaines de plus en plus nombreuses, après l'entrée en guerre des États-Unis en avril, et parmi elles de nombreux soldats afro-américains. Ils sont choqués de découvrir que ces soldats, qui appartiennent très majoritairement aux Services of Supply, ne sont pas des combattants, mais des travailleurs chargés de toutes les tâches manuelles : déchargement des navires, aménagement des camps américains, terrassement, construction de route, etc. Ces hommes ne sont pas destinés au combat, ce qui va à l'encontre des préoccupations françaises du moment. Car les années 1914 et 1915 ont été les plus meurtrières du conflit pour la France qui doit mobiliser les jeunes hommes une classe d'âge en avance pour compenser les pertes. À cela s'ajoute la crainte d'un renforcement rapide des effectifs allemands à l'Ouest quand la Révolution bolchevique éclate en Russie, amenant la perspective d'une paix séparée, comme l'avait expliqué le général Pétain, lorsqu'il avait rencontré, le général Pershing à son Grand Quartier Général (GQG) de Compiègne le 16 Juin 1917, soit 3 jours après son débarquement à Boulogne avec quelques troupes symboliques

L'INSISTANCE DE L'ETAT MAJOR FRANCAIS

Les Français se décidèrent alors à faire pression sur les Américains pour obtenir la mise à disposition de ces troupes au plus tôt. Les difficultés sont politiques et du côté américain personne n'ose vraiment prendre une décision. Devant l'insistance du général Pétain, le général Pershing lui transfère la 93e division d'infanterie américaine composée de troupes noires, intégrée rapidement à l'armée française qui l'emploiera comme elle le voudra. Pershing calme ainsi l'insistance de l'état-major français et surtout du général Pétain. Il satisfait aussi, dans les rangs américains, la majorité qui ne souhaite pas voir d'unités combattantes noires au sein de l'AEF (American Expeditionary Force)

Mais il faut attendre janvier 1918 pour que le général Pershing soit en mesure de donner des précisions au général Pétain sur les troupes qu'il lui a promis, que les tergiversations américaines vont retarder, régiment en sous-effectif, travaux de grande importance sur les lignes de communication qui serait préférable de terminer, parce que plus utile à la cause commune... puis polémique sur l'équipement de ces soldats qui ne conservent de la tenue américaine que leur uniforme en drap kaki et regrettent de ressembler à des soldats français coloniaux.



Général John-Joseph Pershing

Un premier régiment est enfin mis à disposition le 22 février, affecté à la 16e division d'infanterie (DI) du 8e corps d'armée (CA) de la 4e armée française suivie par trois autres régiments le 14 avril. Les quatre régiments sont réorganisés, avec l'accord des autorités américaines, sur la base des régiments d'infanterie territoriale français à trois bataillons, neuf compagnies d'infanterie et trois compagnies de mitrailleuses. Les soldats noirs américains sont brutalement soumis au même régime que les poilus, par exemple la ration de vin qui est remplacée par du café à la suite de plusieurs incidents, l'alimentation réduite aux distributions de l'intendance française, la perception de la solde, etc, souffrant du manque d'officiers français parlant anglais.

« Les décisions très importantes qui sont prises à l'égard de leurs unités ne leur sont notifiées que par le commandement français, et tout se passe comme si le commandement supérieur américain se désintéressait d'eux sans toutefois le leur dire » selon le rapport du capitaine Alcan, en mission auprès des régiments noirs américains, dans des termes qu'il faut tempérer car les régiments noirs américains ne sont pas affectés à l'armée française de façon définitive, le commandement américain se réservant la possibilité de regrouper ces régiments en division. Par ailleurs, les régiments noirs américains, tout en étant affectés à des divisions françaises, continuent à relever du GQGA pour les questions d'avancement, de discipline intérieure, d'administration et de juridiction.

HELLFIGHTERS, BLACK DEVILS

Malgré les difficultés, les soldats noirs américains des quatre régiments de la 93e division vont prouver leur valeur au combat avant de retomber dans l'oubli d'un pays qui les ignore. Ainsi, dès le 6 avril 1918, quelques sections américaines montent en ligne mélangées à des sections françaises. À la fin du mois, le régiment est responsable de deux kilomètres de front et les premiers soldats et officiers ont été décorés de la croix

de guerre avec citation à l'ordre de la division, notamment pour des actions lors de coups de main nocturnes dans les lignes allemandes. Le général Linder, commandant le 13e corps d'armée, affirme que « tous veulent du boche, et que sans d'ailleurs se comprendre avec elles, sans qu'on puisse déterminer une raison motivée de cette opinion, les troupiers français ont été très favorablement impressionnés par les troupes des RIUS ». Parmi ses 4 régiments de l'AEF, le 369e RIUS détient le record de durée passée en première ligne avec 191 jours, et, suprême récompense, ses soldats furent surnommés Hellfighters, par les Allemands, plus connu par la suite sous le surnom d'Harlem Hellfighters ». Il est le premier régiment allié à avoir franchi le Rhin et pénétré en Allemagne le 12 novembre 1918. Les soldats du 370e RIUS gagnèrent quant à eux le surnom de Black Devils ainsi que 68 croix de guerre. Le général Goybet écrivit au moment de la dissolution de la 157e DI : « Pendant sept mois, nous avons vécu comme des frères d'armes, partageant les mêmes travaux, les mêmes fatigues, les mêmes dangers ; côte à côte, nous avons participé à la grande bataille de Champagne, qui fut couronnée par une prodigieuse victoire. La 157e division n'oubliera jamais l'irrésistible ruée, la pression héroïque des troupes noires américaines (...) »

UN CASQUE ADRIAN BLEU CLAIR

Les quatre régiments de la 93e division eurent 584 tués et 2 582 blessés, ce qui représente 32 % de son effectif. Un insigne divisionnaire que ses régiments ont adopté à la fin de ce conflit, représentait un casque Adrian bleu clair rappelant leur participation à la Première Guerre mondiale avec l'armée française. En décembre de cette année, ils repassent sous l'autorité du GQGA qui ne les autorise pas à parader dans les rues de Paris. Les quatre régiments embarquent pour les États-Unis dès janvier 1919. Pour le GQGA, il n'est pas question de laisser ces soldats en période de paix dans un pays ne connaissant pas la ségrégation raciale au contact d'une population qui pourrait leur donner des prétentions nouvelles en matière de liberté. Un Député de la Guadeloupe René Boisneuf rapportera même à l'Assemblée Nationale en Juillet 1919 des exemples de mauvais traitement des troupes noires



Harlem Hellfighters ayant reçu la croix de guerre en 1919
© US National Archives

par des soldats américains blancs et par la police militaire américaine, et notamment des cas de soldats noirs américains décorés de la croix de guerre française battus parfois jusqu'à la mort.

Malgré les réticences du commandement américain, à leur retour en février 1919, ils ont pu défiler sur la Cinquième avenue de New York. Les Hellefighters ont ainsi marché devant une foule immense au son d'un orchestre de jazz dirigé par James Reese Europe qui s'était porté volontaire avec ses 99 musiciens du Clef Club de New-York, et jouait sur le pont de l'USS Pocahontas, lorsque le navire transportant le régiment entra dans la rade de Brest le 26 décembre 1917. Une stèle rend hommage au régiment à Séchault. Et en avril 2014, l'auteur américain Mark Brooks leur a rendu hommage dans un récit de fiction en bande-dessinée, The Harlem Hellfighters, illustré par Caanan White.

Paul Philippart

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros.**

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



LE GÉNÉRAL GUSTAVE FERRIÉ PIONNIER DE LA TSF A SAUVÉ LA TOUR EIFFEL

Cet ingénieur, général français, est le pionnier de la radiodiffusion, et peut-être le sauveur de la tour Eiffel qui devait être démantelée au lendemain de l'exposition universelle de 1889. C'est pourquoi, un monument commémoratif en son honneur se trouve au pied de la tour Eiffel, une avenue du Champ-de-Mars lui rend hommage, ainsi qu'un espace Ferrié, sur la tour Eiffel

Ce polytechnicien, né à Saint-Jean-de-Maurienne, a choisi à sa sortie de l'X, l'arme du Génie qui s'occupe de la télégraphie optique et électrique et il entre à l'École d'application du génie, à Fontainebleau. Affecté au 4^e régiment du génie à Grenoble, il a l'occasion de suivre les cours d'électrotechnique du professeur Paul Janet, et de suivre son premier stage de télégraphie militaire au mont Valérien, l'amenant à s'intéresser très tôt à cette technologie naissante qu'est la télégraphie sans fil (TSF), véritable balbutiement de la radio en cette fin du XIX^e siècle. Quelques années plus tard, il retourne d'ailleurs à l'école de télégraphie militaire du Mont-Valérien en tant qu'instructeur puis commandant en 1897. Nommé à la tête de la commission interministérielle chargée de suivre les essais de liaison radioélectrique entre la plage de Wimereux sur les bords de la Manche, et le phare de South Foreland en Angleterre, à une distance de 46 km, il rend un rapport enthousiaste sur la nouvelle technologie. Le 22 août 1900, lors du Congrès international d'électricité tenu à Paris, dans le cadre de l'exposition universelle de 1890, il présente une communication ayant pour titre « L'état actuel et les progrès de la télégraphie sans fil ». Le ministre de la Guerre Freycinet lui demande de développer la TSF militaire française. Deux ans plus tard, il installe en moins de trois mois une communication radiotélégraphique entre les îles de la Martinique et de la Guadeloupe distantes de 180 km, pour remplacer le câble télégraphique, détruit lors de la catastrophe de la montagne Pelée du 8 mai 1902. Mais très vite, il va buter sur un obstacle, car il ne dispose pas d'antennes suffisamment hautes pour réaliser des liaisons de longue distance. Il va tenter d'élever des antennes en employant des dirigeables militaires, mais ces essais se révèlent infructueux en raison des intempéries.

LE BUREAU INTERNATIONAL DE L'HEURE

En 1903, il perfectionne la TSF en inventant un nouveau récepteur électrolytique associé à sa proposition d'installation d'une antenne au sommet de la tour Eiffel,

donnant ainsi, avec cette utilisation, une raison supplémentaire pour le non-démantèlement de la tour, contre lequel se battait Gustave Eiffel en multipliant les expériences pour la doter d'une utilité scientifique et assurer sa pérennité. La portée de l'émetteur, d'abord de 400 km, passe en 1908 à près de 6 000 km, permettant de joindre non seulement les garnisons proches de la frontière allemande, mais aussi la Russie alliée de la France. Gustave Ferrié propose au ministère de la Guerre d'utiliser officiellement la tour Eiffel comme antenne. Dès 1904, l'armée française installe une station de TSF dans des baraquements en bois sur le Champ-de-Mars. Elle abrite le matériel d'émission et de réception nécessaire et elle est reliée à l'antenne accrochée à la Tour. La station sera ensuite installée dans un lieu souterrain. En liaison avec le Bureau des longitudes, Ferrié met ses connaissances de la TSF au service de la standardisation de l'heure sur tout le territoire français : à partir de 1910, l'émetteur de la tour Eiffel émet à intervalles réguliers des signaux qui permettent de rectifier l'indication des horloges dans les différentes provinces, et de permettre aux navires

de déterminer leur position en mer. Ce que ne dit pas le commandant, c'est que l'avance acquise sous sa houlette, vaut à la France, l'insigne honneur d'accueillir à Paris, le siège du Bureau International de l'Heure.

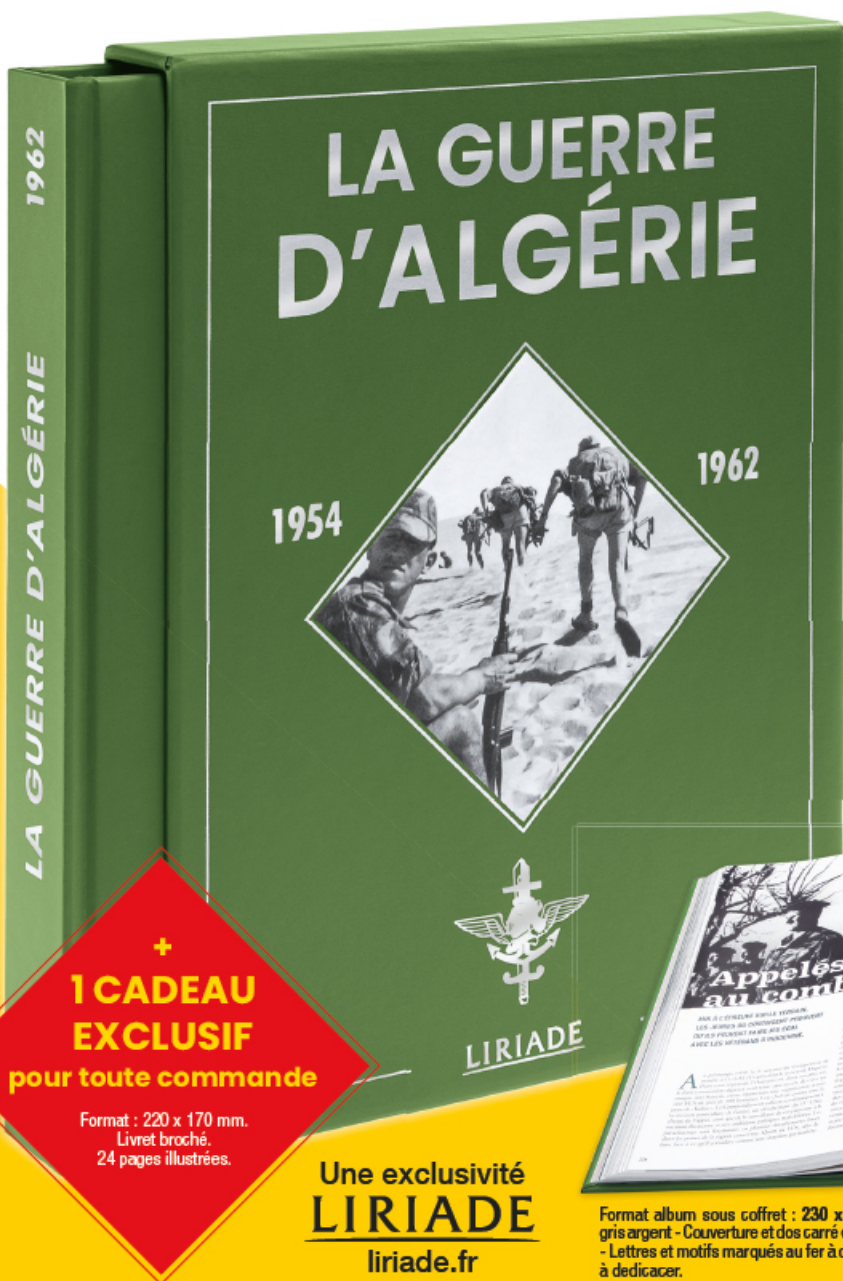
RADIO TOUR EIFFEL

Pendant la Première Guerre mondiale, il développe la radiotélégraphie pour les unités d'infanterie et d'artilleurs, ses postes de radio étant construits à plus de 10 000 exemplaires, et devient ainsi l'un des artisans de la victoire de 1918. Ses installations vont être utilisées pour capter des signaux émis par l'armée allemande, suivre les mouvements de troupes ou encore repérer des bruits souterrains ou aériens. Ce réseau d'écoute est d'une grande utilité notamment lors de la bataille de la Marne en 1914. Gustave Ferrié sera le conseiller technique en radiotélégraphie des Alliés pendant toute la durée du conflit, et promu général de Brigade juste après l'Armistice. A partir de 1921, Ferrié expérimente la radiodiffusion depuis la tour Eiffel. Ainsi naît la radio grâce à Radio Tour Eiffel qui émet régulièrement à partir de 1922.

P.P.



1954-2024 L'ALBUM-MÉMOIRE de l'Algérie



OFFRE SPÉCIALE
-30€
de réduction sur votre ouvrage

La Toussaint rouge, l'OAS, le retour du général de Gaulle, le putsch des généraux... Rarement autant de thèmes essentiels de la Guerre d'Algérie ont été analysés avec une telle profondeur.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est essentiel de ne pas oublier cette guerre, qui a mobilisé quelque 2 700 000 hommes et jeunes appelés, qui ont eu 20 ans sous le soleil d'Algérie...

C'est à eux qu'est dédié ce grand ouvrage !

**ÉDITION LIMITÉE
À 2 500 EX.
SEULEMENT !**



Format album sous coffret : 230 x 303 mm - 480 pages richement illustrées - Reliure façon cuir, kaki et gris argent - Couverture et dos carré cousu marqués à chaud - Tranchefile en tête et en pied, signet tressé argenté - Lettres et motifs marqués au fer à dorer argenté - Tranches supérieure et latérale argentées - Page numérotée à dedicacer.

Tél. service clientèle : 0892 680 181 (0,40€/TTC la minute + prix de l'appel), RCS Paris B 410714 886. Offre réservée aux personnes majeures. Limite : 1 par foyer. ©Liridae

+ 1 CADEAU EXCLUSIF
pour toute commande

Format : 220 x 170 mm.
Livret broché,
24 pages illustrées.

Une exclusivité
LIRIADE
liriade.fr

Pour commander
= 1 seul code privilège : K1424

Par courrier en remplissant
le Bon de Commande
ci-dessous

0 892 680 181 Service 0,40€/min + prix appel

Par internet :
liriade.fr

7 jours/7 de 8h à 20h

À retourner sans affranchir sous enveloppe à : LIRIADE - Libre-Réponse 40181 - 27039 ÉVREUX CEDEX 1719977 K1424/M4102

OUI, envoyez-moi **L'album-Mémoire La Guerre d'Algérie** à 99€ au lieu de 129€ + 4,50€ de frais de port + mon cadeau exclusif.

Ci-joint mon règlement total de 103,50€ par :

- Chèque à l'ordre de LIRIADE
 Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard)

N° : _____

Date de validité : _____ Cryptogramme au dos de ma carte : _____ (indispensable)

Délais de livraison : 7 jours environ. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco sous 1 mois, ne m'engage à rien d'autre. Offre de lancement.

Je peux payer en 4 fois sans frais : (4 mensualités de 25,87€)

Par carte bancaire : ma 1^{re} mensualité sera débitée à réception, les 3 autres à 30, 60 et 90 jours. La date de validité de ma carte doit être supérieure à 4 mois.

Par chèque : Je joins 4 chèques de même valeur établis à la date de la commande. Le 1^{er} sera encaissé à réception, les 3 autres à 30, 60 et 90 jours.

Mme/M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour mieux vous servir :
Téléphone : _____ Date de naissance : _____

E-mail : _____

Garantie "Satisfait ou Remboursé" : je dispose de 30 jours pour vous retourner l'ouvrage et son cadeau en parfait état, dans leur emballage d'origine ou adéquat, en recommandé ou en Colissimo. Je serai alors remboursé.

Date : / / Signature obligatoire : _____

Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à LIRIADE - Service clientèle - 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel d'actifs de Reder SAS. L'ensemble de nos Conditions Générales de Vente est disponible sur notre site liriade.fr

152K23

ASSEMBLEE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Roger Chudeau (Rassemblement National – Loiret-Cher) concernant la restauration du caractère national de la fête de Jeanne d'Arc.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/09/2023 – Page 8291.

Comme l'indique l'honorable parlementaire, la loi du 10 juillet 1920 institue une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme. Adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés et le Sénat, cette fête nationale rend hommage à l'action héroïque de Jeanne d'Arc, déterminante dans l'issue de la guerre de Cent Ans. Cette journée est toujours en vigueur et donne lieu chaque année à une célébration le deuxième dimanche du mois de mai. A Paris, une cérémonie est organisée traditionnellement place des Pyramides dans le 1er arrondissement, devant la statue équestre de Jeanne d'Arc, avec la participation de moyens militaires. L'usage veut qu'elle soit placée sous la présidence de l'autorité ministérielle chargée de la mémoire des anciens combattants et qu'une gerbe soit déposée par le représentant de l'Etat. En outre, le secrétaire général du Gouvernement rappelle, chaque année, aux ministres que les édifices publics doivent être pavoisés aux couleurs françaises à cette occasion. Ainsi, le Gouvernement attache toute son importance à la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, et veille à sa célébration annuelle. Cette journée nationale continuera d'être célébrée à l'avenir conformément aux dispositions de la loi.

Question de M. Victor Catteau (Rassemblement National – Nord) concernant l'attribution de la carte de combattant d'Algérie à titre posthume.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/09/2023 – Page 8291.

Par arrêté du 12 décembre 2018, les missions menées en Algérie après le 2 juillet 1962 conformément aux accords d'Evian ont été ajoutées à la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant pour la période du 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964. Dès lors, et conformément au code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), une durée d'au moins quatre mois de service effectuée au titre de ce conflit permet l'attribution de la carte du combattant. Le code conditionne sa délivrance à une demande expresse de l'intéressé présentée auprès du directeur de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) ; ce qui explique que la carte ne peut être délivrée à d'anciens appelés décédés. A cet effet, il convient de souligner que quel que soit le conflit considéré, la loi ne prévoit aucune délivrance de la carte du combattant à titre posthume. En effet au-delà des avantages spécifiques conférés par ce titre, la demande de reconnaissance de la qualité combattante reste un acte individuel et symbolique qui n'a pas de caractère automatique comme peut l'être par exemple la mention à l'état civil de « Mort pour la France ». Sur le plan strict du droit, si le législateur a étendu les critères d'accès à la qualité combattante en y intégrant les appelés du contingent, il n'a pas souhaité changer les

modalités de délivrance de la carte du combattant. Il n'est pas envisagé à ce stade de faire évoluer la réglementation en vigueur sur ce point.

Question de M. Mathieu Lefèvre (Renaissance – Val-de-Marne) concernant le décalage du versement de la retraite du combattant

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 19/09/2023 – Page 8293.

A compter d'avril 2023, le paiement de l'allocation de reconnaissance du combattant (ARC), nouvelle dénomination de la retraite du combattant, est reporté d'un mois, sans modification du semestre payé. Ce décalage d'un mois du paiement de l'ARC fait suite à la décision du service des retraites de l'Etat de mutualiser son système d'information. Il est rappelé que l'article D. 321-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre précise que « les arrérages de [l'ARC] sont payables semestriellement à terme échu, à des dates fixées par référence à la date anniversaire de naissance du titulaire. » Le paiement de la retraite du combattant est effectué en deux fois, à l'échéance correspondant au mois de naissance du retraité puis six mois plus tard. Depuis la généralisation du paiement des pensions par virement, le versement pour une date d'échéance donnée étaient effectués le mois précédent l'échéance. A titre d'exemple, les échéances de janvier étaient payées en décembre. L'ensemble des bénéficiaires de l'ARC avait été informé préalablement de cette modification du calendrier de versement. La réforme d'avril 2023 a eu pour conséquence que les arrérages de l'ARC sont désormais versés à terme échu, conformément aux textes en vigueur, à des dates fixées par référence au mois de naissance.

Question de M. Christophe Naegelen (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires – Vosges) concernant l'indemnisation des pupilles de la nation et orphelins de guerre.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 03/10/2023 – Page 8782.

La France reconnaît solennellement et également le sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui ont donné leur vie pour elle. Tous les morts pour la France, civils et militaires, sont honorés chaque année à l'occasion des commémorations du 11 novembre. Leurs noms sont inscrits sur le monument aux morts de leur commune de naissance ou de leur dernier domicile et leurs sépultures sont entretenues par l'Etat de manière perpétuelle pour que leur mémoire continue à être honorée. Le dispositif prévu pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre, mis en place à partir de 1916 et codifié dans le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), est fondé sur l'expression de la solidarité de la Nation à l'égard des enfants dont les parents sont morts pour la France, qu'ils soient morts en combattant pour elle ou victimes civiles des combats, des bombardements ou des exécutions d'otages. Cette solidarité est très concrète : l'adoption par la Nation oblige la puissance publique avec une prise en charge et un accompagnement pendant la minorité et les études.

En 2022, l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) a réalisé 7 790 interventions pur des pupilles mineurs, mobilisant plus de 4,8 millions d'euros. Une priorité est par ailleurs donnée à l'accompagnement des pupilles mineurs dont le nombre a sensiblement augmenté depuis 2015, passant de 200 à plus de 1000 pupilles de moins de 21 ans. Tous les orphelins de guerre et pupilles de la Nation demeurent néanmoins ressortissants de l'ONaCVG et peuvent bénéficier de l'assistance de cet établissement public, dispensée sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. En 2022, l'ONaCVG a agréé 1 686 dossiers de demande d'aide financière de pupilles majeurs, pour un montant de plus d'un million d'euros. Le Gouvernement entend continuer à inscrire son action dans la voie de la solidarité. S'agissant des décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 et n° 2004-751 du 27 juillet 2004, ils obéissent à une logique de réparation à l'égard de crimes singuliers : les persécutions antisémites, la Shoah, la barbarie nazie. Ces derniers renvoient à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir perdu un père ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. C'est en effet le caractère hors normes d'extrême barbarie propre à ces disparitions spécifiques de la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, ainsi que la complicité du régime de Vichy, qui sont à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans les circonstances définies aux articles L. 342-3 et L. 343-5 du CPMIVG. L'origine de ce devoir de réparation et de reconnaissance de la responsabilité de l'Etat français par le Président Chirac lors de la commémoration du 53ème anniversaire de la rafle du Vel d'hiv, en 1995. Ce dispositif doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits. Quant à l'indemnisation prévue par le décret n° 2022-393 du 18 mars 2022, en application de la loi n° 2022-229 du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les Harkis, elle consacre le droit à réparation des préjudices subis par les Harkis et leurs familles, du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil en France, après l'indépendance de l'Algérie.

SENAT

Questions Réponses

Question de Mme Annick Jacquemet, sénatrice du Doubs (Bourgogne Franche Comté), à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant la sensibilisation des jeunes au devoir de mémoire et à la mission de porte-drapeaux.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 21 /09/2023 (Page 5523).

La secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants et de la mémoire mesure à sa juste valeur l'engagement de ces jeunes garçons et de ces jeunes filles pour assurer la pérennité de notre mémoire collective. Ils accomplissent une mission hautement symbolique en rendant hommage, au nom de la mémoire collective. Ils accomplissent une mission hautement symbolique en rendant hommage, au nom de la Nation, aux combattants dispa-

rus. Ils véhiculent, au moyen du drapeau tricolore, un message porteur de paix, de fraternité, et raniment le souvenir de ceux qui se sont sacrifiés pour sauvegarder l'honneur et la liberté de la patrie. En témoignage de reconnaissance de leur engagement, le premier diplôme d'honneur de porte-drapeau est délivré à compter de 3 ans d'exercice. La réglementation permet à un jeune engagé dès l'âge de 13 ans de demander la délivrance du diplôme et de l'insigne à 16 ans. S'agissant d'autres mesures susceptibles d'encourager l'engagement des porte-drapeaux, des réflexions sont actuellement en cours sous l'égide de l'Office national des combattants et des victimes de guerre, dans le cadre des expérimentations qui sont menées.

Question de M. Yves Détraigne Françoise Férat, ancienne sénatrice de la Marne à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant les chiens d'assistance pour les militaires en état de stress post-traumatique.

Question de Mme Françoise Férat, ancien sénateur de la Marne à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant le programme de médiation canine ARION.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 20 /10/2023 (Page 5236).

La réponse à ces questions est parvenue au Sénat avant le 1er octobre 2023.

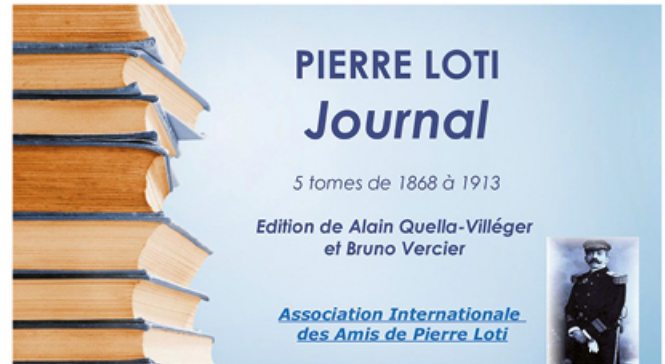
L'article 88 de la loi de 87-588 du 30 juillet 1987 portant diverses mesures d'ordre social, dans sa version issue de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que l'accès aux transports, aux lieux ouverts au public, ainsi qu'à ceux permettant une activité professionnelle, formatrice ou éducative est autorisé aux chiens guides d'aveugle d'assistance accompagnant les personnes titulaires de la carte d'invalidité prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles. Les chiens-guides ne sont donc pas la seule catégorie à pouvoir accompagner les personnes atteintes d'un handicap pour les aider dans leurs déplacements quotidiens, les chiens d'assistance étant d'ores et déjà prévus par la législation. Les articles D.245-24 et suivants du code de l'action sociale et des familles définissent les chiens d'assistance comme une aide animale concourant à maintenir ou à améliorer l'autonomie de la personne handicapée dans la vie quotidienne. Pour répondre à cette qualification, les animaux doivent être issus d'un centre de formation canine labellisé par le préfet du département. Ce centre est responsable de la délivrance du certificat national d'identification du chien validant ainsi sa formation, lui conférant la reconnaissance de sa qualification et permettant au final un accès dérogatoire aux lieux publics. En l'état actuel du droit, ce régime juridique ne peut pas s'appliquer aux chiens éduqués dans le cadre de cette expérimentation. Le ministère des armées est convaincu de l'importance de l'aide et du soutien apportés par ces chiens aux blessés psychiques. Le développement du programme ARION constituant une meure du plan d'action 2023-2027 d'accompagnement des militaires blessés et de leurs familles. Les besoins juridiques du programme ARION font actuellement l'objet de travaux dans ce cadre qui devront nécessairement déboucher sur des concertations interministérielles.

PIERRE LOTI CHOISIT DE « VIEILLIR EN GUERRE » AVEC « SOLDATS BLEUS 14-18 »

« Soldats bleus – Journal intime » de Pierre Loti (1850-1923) est un grand document sur la 1^{ère} guerre mondiale. Il est le résultat du travail de deux grands spécialistes de l'auteur, Alain Quella-Villéger et Bruno Vercier qui ont compilé tout un florilège de ces lettres de guerre, écrits dans son journal intime. Quand éclate cette guerre en Août 1914 qui va rapidement toucher les pays qu'il aime, telle la Turquie, il ne tient pas à rester à l'écart de la vie publique. Avec une étonnante lucidité, il révèle sa conscience de l'imminence d'une guerre d'extermination, d'un cataclysme mondial, bien qu'il la considère peu maritime et de quelques mois.



Cet écrivain célèbre, académicien, capitaine de vaisseau puisque Julien Viaud a débuté dans la navale, s'est orienté vers une carrière de journaliste, à la mort de son père, sans quitter la carrière navale. Son premier article est publié en 1880 et sous son pseudonyme complet l'année suivante, Pierre Loti pseudonyme venant d'un séjour à Tahiti entre janvier et mars 1872. Il a continué de parcourir le monde jusqu'à sa retraite en 1910 ayant accompli 42 ans, 3 mois et 13 jours de service, dont 19 ans, 11 mois et 8 jours en mer, tout en ayant eu une carrière littéraire entre livres, articles et contributions littéraires, pléthorique. En 1914, malgré son âge de 64 ans, il veut absolument participer à l'effort national et fait des pieds et des mains, faisant intervenir ses relations pour pouvoir s'engager. La Marine nationale ne lui trouvant pas de poste, il se retrouve dans l'armée de terre avec le grade de colonel dès septembre 1914 et est affecté aux différents fronts, car « il a décidé de « vieillir en guerre ». C'est ainsi que, tout au long du conflit, le colonel Julien Viaud a rempli des fonctions d'observateur auprès de plusieurs généraux, comme par exemple, officier de liaison auprès du général Gallieni. Il a servi essentiellement sur des postes de communication et d'organisation de DCA (défense aérienne), tout en se remettant à écrire son journal intime, que sa vie finissante avait fait délaissé, au jour le jour avec « sa verve brillante et polémique » et en écrivant des articles pour le plus grand magazine de l'époque, l'hebdomadaire « l'Illustration »



CHANTRE DU BOURRAGE DE CRANE

Il parcourt les zones de combats (le Nord, la Champagne, l'Alsace et le front italien) dont il décrit les villes sinistrées, mettant sa plume au service de l'immense propagande anti-Prusse orchestrée par les autorités françaises, pour devenir un homme public, farouchement germanophobe, chantre du « bourrage de crâne ». Il découvre les villes en ruines, les tranchées, les cimetières militaires, rencontre poilus et généraux, témoigne dans un style à la fois épique et précis, des horreurs de la guerre. Le contenu n'a rien d'objectif, exaltant le patriotisme et le sacrifice des soldats français face aux Allemands qu'il appelle les « poux gris » passant des simples lettres aux pamphlets féroces envers l'ennemi (« L'Horreur Allemande », « La Hyène enragée » ...). Il décrit les techniques allemandes pour empoisonner les puits avec de la créosote ou de la pourriture. Il a des visions et impressions à conserver dans une ambulance de gazés, évoquant de grands feux pour neutraliser les gaz. De même sa vue d'un cimetière à Ville-sur-Tourbe et l'identification des tombes. Quelques tableaux d'intérêt dans ses visites de Lorraine (Gerbéville, Parroy, Lunéville), dans les Vosges (Saint-Dié le 25 juin 1916, la Fave, le 5 juillet 1916, l'Alsace et Gérardmer). Sa plume décrit une vision parabolique de canons, bêtes apprivoisées » et donne une description de la guerre de montagne, dans les Alpes dolomitiques, et de ses spécificités, ou d'un camp de Sénégalais.

SON ETERNELLE NOSTALGIE

Il n'en continua pas moins à mener une vie sociale et mondaine dans les salons parisiens, négociant au plus haut niveau avec les Turcs et les Espagnols, rendant visite au président de la République française et au roi des Belges. Mais, dès qu'il le peut, il retrouve la province, ses maisons de Rochefort et d'Hendaye, car la longueur de la guerre et la vieillesse l'obligent à des périodes de repos, où il s'adonne avec bonheur à son « éternelle nostalgie ». La guerre lui permet d'éprouver à l'extrême, des sentiments familiaux, l'amour, la fuite du temps, l'angoisse de la séparation - son fils Samuel est lui aussi mobilisé - et la fascination de la mort. Épuisé, il finit par être démobilisé en mars 1918 et se retire au pays basque où il finit sa vie en 1923.



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 258

HORIZONTALEMENT

- 1 - Fins de courses
- 2 - Percé de coups - Pour attirer l'attention du lecteur
- 3 - Libération « imparfaite »
- 4 - Répertoire - note de musique
- 5 - Éléments de golf - Indispensable pour une fosse septique
- 6 - Devant un numéro - Parfois brochet de mer - Sert à travailler ou à jouer
- 7 - Faire des plis - Mis à sec
- 8 - A l'entrée du bois - Prix Nobel (1998)
- 9 - Peintre Cubain (surréaliste) - Qui est devenu aigre
- 10 - Droit personnel d'utilisation - Fille de Zeus

VERTICALEMENT

- A - De la campagne, d'un collège
- B - Souffrances physiques, psychiques - Difficile à plaquer - Symbole précieux
- C - Se voit à Fosse sur Mer, s'entend à Fontainebleau - Nobles Portugais
- D - Expédier
- E - La FNCPG peut en bénéficier - Ce dossier est incomplet
- F - Orateur Athénien - Château des princes d'Orléans
- G - Finissent par peser - Discipline olympique - Indice ou symbole (suivant la majuscule)
- H - Peut être beau et belle - Avec l'Europe forme le plus grand continent
- I - En quelque sorte étouffer
- J - Au choix un tamis ou un bassin - Nuance.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 257

HORIZONTALEMENT

- 1) IMMORTELLE
- 2) NOËME - LOUP
- 3) TITEUF - SPI
- 4) ETATS - REIN
- 5) REU - STERNE
- 6) LUXAIS
- 7) UR - STATUER
- 8) BIÈRE - UI
- 9) EVOE - EBRE
- 10) SUB - VISION

VERTICALEMENT

- A) INTERLUDES
- B) MOITEUR - VU
- C) METAUX - BOB
- D) OMET - ASIE
- E) REUSSITE
- F) TSAR
- G) EL - RE - TEES
- H) LOSER - BI
- I) LUPIN - EURO
- J) EPINEURIEN

NOTE de LECTURE



Une survivante
d'Auschwitz raconte.

GINETTE KOLINKA
ADIEU BIRKENAU

Adieu Birkenau

En avril 1944, à 19 ans Ginette Kolinka est déportée au camp d'extermination Auschwitz II-Birkenau.

Elle n'en parle pas durant 50 ans, avant d'accepter d'être filmée pour la «Shoah Foundation», que Steven Spielberg vient de créer.

À la grande surprise de la septuagénaire, les souvenirs enfouis rejaillissent. Elle se lance à corps perdu dans le témoignage.

En octobre 2020, à 95 ans, elle permet à Victor Matet et Jean-David Morvan de l'accompagner lors d'un de ses voyages de groupe en Pologne, à l'issue duquel elle décide de ne plus jamais revenir.

Dans cet album bouleversant mis en images avec pudeur et puissance par Efa, Cesc et Roger, elle fait le point entre son premier et son dernier passage dans « le plus grand cimetière du monde » avec ce mélange unique de force, d'humour et d'espoir qui la caractérise.

Date de parution : 27/09/2023

Editeur : Albin Michel

Collection : Bd

Nombre de pages : 112

Prix FNAC : 21,90 €

Le PG CATM

72^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
NOVEMBRE 2023 - N° 1051
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : S. AUFFREDOU

Rédactrice en chef : P. CHOVELON

Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU

6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fnpcpg-catm.org - Internet : www.fnpcpg-catm.org

Abonnements :

Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



DONS & LEGS

FNCPG-CATM



DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des Anciens Combattants
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

« Un choix qui vous appartient »

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

*«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»*

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre.

Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre

et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc

reconnue d'utilité publique

depuis le 1^{er} avril 1948

est habilitée à recevoir toute succession

en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**

6, rue de l'Amiral Courbet - 75016 PARIS

Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20

Courriel : secretariat.general@fncpg-catm.org

Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité par décret
en date du 1er avril 1948.**